

Rapport 8

Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable au Parlement du Canada

Examen du Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable



Rapport de l'auditeur
indépendant | 2022



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2022

N° de catalogue FA1-26/2022-1-8F-PDF

ISBN 978-0-660-45331-6

ISSN 2561-1828

Photo de la page couverture : Jakob Berg/Shutterstock.com

Table des matières

Examen du Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable	1
Fondement de la conclusion avec réserve	2
À propos de l'examen	5

Examen du Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable

8.1 Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, nous avons examiné le Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022 préparé par Environnement et Changement climatique Canada. L'objectif de notre examen était d'évaluer la justesse des renseignements contenus dans le rapport d'étape. Nous avons axé notre examen sur les indicateurs utilisés pour mesurer les progrès vers l'atteinte des cibles, les indicateurs contextuels, les jalons à court terme et les principales priorités contenus dans le rapport d'étape et liés aux 13 objectifs de la stratégie fédérale (voir la [pièce 8.1](#)).

Pièce 8.1 – Catégories utilisées aux fins de la production de rapports d'étape que nous avons examinées lors de notre examen du Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022

Indicateurs utilisés pour mesurer les progrès vers l'atteinte des cibles	<p>À quoi servent-ils? Ils servent à mesurer ce que la Stratégie cherche à accomplir en ce qui concerne chacune des 32 cibles associées aux 13 objectifs de la Stratégie.</p> <p>Où se trouvent-ils? Dans le Rapport d'étape de 2021, aux sous-sections « Progrès » et « Atteinte des cibles » associées à chaque objectif.</p>
Indicateurs contextuels	<p>À quoi servent-ils? Ils fournissent un contexte plus vaste pour les cibles, élargissant ainsi l'approche d'évaluation des résultats de la Stratégie.</p> <p>Où se trouvent-ils? Dans le Rapport d'étape de 2021, à l'Annexe ii – Indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans le cadre de la SFDD 2019 à 2022.</p>
Jalons à court terme	<p>À quoi servent-ils? Ils aident le gouvernement fédéral à rester sur la bonne voie vers l'atteinte des cibles et des objectifs de la Stratégie de 2019 à 2022.</p> <p>Où se trouvent-ils? Dans le Rapport d'étape de 2021, à la sous-section « Jalons » associée à chaque objectif.</p>
Principales priorités	<p>À quoi servent-elles? Elles illustrent la façon dont le gouvernement atteindra ses cibles et objectifs.</p> <p>Où se trouvent-elles? Dans le Rapport d'étape 2021, à l'Annexe iii – Actualisation des principales priorités de la SFDD 2019 à 2022 et dans les stratégies ministérielles de développement durable et dans d'autres rapports ministériels.</p>

8.2 Lors de notre examen, nous avons évalué la justesse des renseignements en vérifiant si les résultats présentés étaient exempts d'anomalies significatives. Nous avons cherché à déterminer si les renseignements fournis pour chacune des catégories pour la production de rapports d'étape étaient exhaustifs, clairs, exacts, à jour et exempts d'omissions.

8.3 Selon les procédures mises en œuvre et les éléments probants obtenus, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans le Fondement de la conclusion avec réserve ci-dessous, nous n'avons rien relevé qui porte à croire que le Rapport d'étape 2021 d'Environnement et Changement climatique Canada sur la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022 ne donne pas, dans tous ses aspects significatifs, de l'information juste sur les progrès réalisés dans les catégories de rapport que nous avons examinées.

8.4 Nous avons d'abord examiné le Rapport d'étape 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022 qui a été publiée en décembre 2021. Nous avons informé Environnement et Changement climatique Canada que le rapport contenait certaines inexactitudes. Par la suite, le Ministère a apporté les correctifs appropriés et a publié une version mise à jour du rapport en juillet 2022. Notre conclusion portant sur la justesse des renseignements contenus dans le rapport d'étape était basée sur cette version mise à jour. Lors de notre évaluation, nous avons relevé d'autres problèmes liés à la production de rapports que nous avons communiqués à Environnement et Changement climatique Canada.

8.5 La section intitulée [À propos de l'examen](#) donne des précisions sur l'objectif, l'étendue, l'approche et les critères de l'examen.

Fondement de la conclusion avec réserve

8.6 Dans le Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022 préparé par Environnement et Changement climatique Canada, nous avons constaté que les renseignements sur les progrès présentés pour cinq des huit cibles assorties à l'objectif d'écologisation du gouvernement étaient incomplets et inopportuns (voir la [pièce 8.2](#)). Les renseignements sur les progrès réalisés par rapport à ces cibles étaient incomplets, soit parce que seulement quelques-uns parmi les 26 ministères avaient fait un rapport sur les progrès, soit parce qu'ils n'avaient présenté aucun résultat. Pour expliquer l'absence de résultats, il est indiqué dans le rapport d'étape que les résultats ne seraient disponibles qu'en 2023 ou en 2025, ce qui tombe après la période visée par le Rapport d'étape de 2021. Toutefois, le rapport d'étape indique également que les renseignements sur les progrès réalisés par rapport à chacune de ces cibles devaient être disponibles sur une base annuelle.

8.7 En plus de ces problèmes d'exhaustivité et de respect des délais, nous avons constaté une incohérence : des « données partielles » étaient disponibles pour quatre cibles, mais ailleurs dans le rapport, il était mentionné qu'il n'y avait « aucune nouvelle donnée » pour ces mêmes cibles, ce qui pouvait induire en erreur.

Pièce 8.2 — Les résultats pour cinq cibles assorties à l'objectif d'écologisation du gouvernement étaient incomplets ou n'ont pas été communiqués en temps opportun

Cibles de la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022	Cycles de mise à jour, selon ce qui est indiqué dans le Rapport d'étape de 2021	Notre évaluation des résultats, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport d'étape de 2021
<p>Détourner au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p>	<p>Chaque année</p>	<p>Progrès communiqués : 59 % des déchets opérationnels non dangereux ont été détournés des sites d'enfouissement.</p> <p>Les résultats présentés sont incomplets puisqu'ils reposent sur des données partielles (seulement 4 ministères et organismes sur 26 ont fait état des progrès réalisés).</p> <p>Les résultats ne sont pas présentés en temps opportun parce qu'aucune nouvelle donnée n'était disponible cette année, la production de rapports n'étant pas encore obligatoire. La première publication complète des données est prévue à la fin de 2023.</p>
<p>Détourner au moins 75 % (en poids) des déchets plastiques des sites d'enfouissement d'ici 2030.</p>	<p>Chaque année</p>	<p>Progrès communiqués : 40 % des déchets plastiques ont été détournés des sites d'enfouissement.</p> <p>Les résultats présentés sont incomplets puisqu'ils reposent sur des données partielles (seulement 2 ministères et organismes sur 26 ont fait état des progrès réalisés).</p> <p>Les résultats ne sont pas présentés en temps opportun parce qu'aucune nouvelle donnée n'était disponible cette année, la production de rapports n'étant pas encore obligatoire. La première publication complète des données est prévue à la fin de 2023.</p>

Cibles de la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022	Cycles de mise à jour, selon ce qui est indiqué dans le Rapport d'étape de 2021	Notre évaluation des résultats, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport d'étape de 2021
<p>Détourner au moins 90 % (en poids) de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement (en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030).</p>	<p>Chaque année</p>	<p>Progrès communiqués : 79 % de tous les déchets de construction et de démolition ont été détournés des sites d'enfouissement.</p> <p>Les résultats présentés sont incomplets puisqu'ils reposent sur des données partielles (seulement 1 ministère ou organisme sur 26 a fait état des progrès réalisés).</p> <p>Les résultats ne sont pas présentés en temps opportun parce qu'aucune nouvelle donnée n'était disponible cette année, la production de rapports n'étant pas encore obligatoire. La première publication complète des données est prévue à la fin de 2023.</p>
<p>D'ici 2030, 75 % des transactions nationales de location de locaux à bureaux devront être neutres en carbone dans les cas où le gouvernement fédéral représente au moins 75 % de l'espace occupé (en mètres carrés), où les conditions du marché le permettent et où un contexte concurrentiel existe.</p>	<p>Chaque année</p>	<p>Les résultats ne sont pas présentés en temps opportun puisqu'ils indiquaient qu'aucune nouvelle donnée n'était disponible. La première publication complète des données est prévue à la fin de 2025.</p>
<p>D'ici 2022, les ministères doivent avoir élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités.</p> <p>La cible à atteindre est établie à 100 %.</p>	<p>Chaque année</p>	<p>Les résultats présentés sont incomplets puisqu'ils reposent sur des données partielles. Le document fait état du progrès accompli en répétant la cible et en mentionnant que « plusieurs ministères » (moins que le nombre total de ministères impliqués) l'ont atteint avant la fin de l'exercice 2019-2020.</p> <p>Les résultats ne sont pas présentés en temps opportun parce qu'aucune nouvelle donnée n'était disponible, la production de rapports n'étant pas encore obligatoire. La première publication complète des données est prévue à la fin de 2023.</p>

À propos de l'examen

Le présent rapport d'assurance limitée indépendant sur la justesse des renseignements contenus dans le Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022 présenté par Environnement et Changement climatique Canada a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent examen ont été réalisés à un niveau d'assurance valable, conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 – Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques.

Notre bureau applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'examen, nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie des codes de conduite pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable au Canada, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Objectif de l'examen

L'objectif de l'examen consistait à évaluer la justesse des renseignements contenus dans le Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022.

Étendue et approche

Selon la *Loi fédérale sur le développement durable*, Environnement et Changement climatique Canada est tenu de produire un rapport, au moins une fois tous les trois ans, sur les progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable.

Nous devons examiner le Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022 et évaluer la justesse des renseignements qu'il contenait relativement aux progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable et l'atteinte des cibles qui y sont prévues. Cette responsabilité ne comportait pas l'évaluation des progrès du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de la Stratégie ni la formulation de commentaires à cet égard.

Par « justesse », nous entendons l'absence d'anomalies significatives dans les renseignements. Aux fins de l'examen, les anomalies comprennent des renseignements incomplets ou qui n'ont pas été communiqués en temps opportun, le manque de clarté, les inexactitudes et les omissions. Nous avons considéré ces anomalies comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent influencer les décisions pertinentes que prennent les utilisatrices et utilisateurs visés en se fondant sur le rapport d'étape.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'examen sont de nature différente et de moindre envergure que celles mises en œuvre dans un audit, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre du présent examen est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans le cadre d'un audit.

Critère

Critère	Sources
<p>Pour évaluer la justesse des renseignements contenus dans le Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022, nous avons utilisé le critère suivant :</p>	
<p>Environnement et Changement climatique Canada applique les critères établis par le Ministère pour le rapport d'étape lors de la présentation des progrès du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre et l'atteinte des cibles de la stratégie fédérale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi fédérale sur le développement durable</i> • <i>Loi sur le vérificateur général</i> • Environnement et Changement climatique Canada, Réaliser un avenir durable : Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2019 à 2022 • Environnement et Changement climatique Canada, Cadre de gestion de la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022 • Environnement et Changement climatique Canada, Directives sur l'examen opérationnel du Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2019-2022

Période visée par l'examen

L'examen a porté sur la période visée par le Rapport d'étape de 2021 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2019 à 2022, soit du 19 juin 2019 au 1^{er} août 2021.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 16 août 2022 à Ottawa, au Canada.

Équipe d'examen

L'examen a été réalisé par une équipe multidisciplinaire du Bureau du vérificateur général du Canada dirigée par David Normand, directeur principal. Le directeur principal est responsable de la qualité de l'examen dans son ensemble; il doit notamment s'assurer que l'examen est exécuté conformément aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques et au système de gestion de la qualité du BVG.

